

Département  
de la Moselle

**COMMUNE DE PHILIPPSBOURG**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Arrondissement  
de  
Sarreguemines

**Séance du 4 mars 2016**

Conseillers  
en fonctions : **15**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers  
présents : **13**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**L'an deux mille seize, le vendredi 4 mars 2016, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1<sup>er</sup>), M.WIMMERS Stéphane (2<sup>ème</sup>), Mme RONSEAUX Martine (3<sup>ème</sup>), M.GASSER Rémy (4<sup>ème</sup>).

Les conseillers : M.RIEDINGER Luc, M.DAVRIL Grégory, M.HAEN Jean-Michel, M.HEURTAUX Stéphane, M.RITZ Christian, Mme GEHRES Liliane, Mme LETZELTER Gréti, Mme KLEIN Rachel.

Absents excusés : Mme TOUSSAINT Véronique, M.KIPFER Tanguy,

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur M.MONDAUD Thierry (1<sup>er</sup>)

Le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Point n°3 : Droit de préemption

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS**

**POINT N°1 : APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 29 janvier 2016**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016.

Approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES**

**POINT N°2 : RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL - ECOLE PRIMAIRE - PETIT APPARTEMENT 2<sup>ème</sup> ETAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé dans l'école primaire au deuxième étage arrivera à échéance le 31 mars 2016.

Il rappelle les termes de la convention en cours.

Convention du 01 novembre 2015 au 31 mars 2016  
Redevance mensuelle : 311,00 euros  
Frais de chauffage : 59,00 euros par mois  
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois  
Caution de 300 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 01 avril 2016 au 30 septembre 2016 (6 mois)  
Redevance mensuelle : 311,00 euros  
Frais de chauffage : 59,00 euros par mois  
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois  
Caution de 300 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 abstentions, **DECIDE** :  
- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus.  
- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus.

**POINT N°3 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner préalable à la cession du bien suivant :

- Terrain non-bâti d'une surface totale de 1008 m<sup>2</sup>, cadastré section 2 parcelle 57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption.

**AFFAIRES FINANCIERES****POINT N°4 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS****POINT N°4.1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif est un document qui présente une photographie de ce que fut le budget municipal de l'année écoulée, arrêté au 31 décembre. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année en cours.

Le compte administratif sert à comptabiliser le résultat de l'année écoulée, positif ou négatif, afin de l'injecter au budget de l'année en cours. Un excédent de fonctionnement de 43 200,11 euros est à constater pour l'année 2015. Il permettra d'abonder les recettes en section d'investissement pour accroître l'autofinancement des réalisations municipales.

Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente le compte administratif 2015 suivant :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		79 929,39	92 602,63		92 602,63	79 929,39
Opérations de l'exercice	312 146,62	355 346,73	74 207,93	183 876,71	386 354,55	539 223,44
<b>TOTAUX ( y compris report)</b>	<b>312 146,62</b>	<b>435 276,12</b>	<b>166 810,56</b>	<b>183 876,71</b>	<b>478 957,18</b>	<b>619 152,83</b>
Résultats de clôture		43 200,11		109 668,78		152 868,89
Reste à réaliser			132 695,00	68 914,00		
Résultat cumulé		123 129,50	46 714,85			76 414,65

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Mathieu MULLER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2015 BUDGET COMMUNE, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	312 146,62 euros
Recettes de fonctionnement :	355 346,73 euros
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>43 200,11 euros</b>
Dépenses d'investissement :	74 207,93 euros
Recettes d'investissement :	183 876,71 euros
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>109 668,78 euros</b>
Dépenses globales :	386 354,55 euros
Recettes globales :	539 223,44 euros
<b>Excédent global :</b>	<b>152 868,89 euros</b>

#### POINT N°4.2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET CAMPING

Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente le compte administratif BUDGET CAMPING 2015 suivant:

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		57 052,37	17 524,91		17 524,91	57 052,37
Opérations de l'exercice	301 292,89	362 677,41	31 445,97	45 436,26	332 738,86	408 113,67
<b>TOTAUX ( y compris report)</b>	<b>301 292,89</b>	<b>419 729,78</b>	<b>48 970,88</b>	<b>45 436,26</b>	<b>350 263,77</b>	<b>465 166,04</b>
Résultats de clôture		61 384,52		13 990,29		75 374,81
Résultat cumulé		118 436,89	3 534,62			114 902,27

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;  
 Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;  
 Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;  
 Considérant que Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;  
 Considérant que Monsieur Mathieu MULLER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif BUDGET CAMPING 2015, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	301 292,89 euros
Recettes de fonctionnement :	362 677,41 euros
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>61 384,52 euros</b>
Dépenses d'investissement :	31 445,97 euros
Recettes d'investissement :	45 436,26 euros
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>13 990,29 euros</b>
Dépenses globales :	332 738,86 euros
Recettes globales :	408 113,67 euros
<b>Excédent global :</b>	<b>75 374,81 euros</b>

#### POINT N°4.3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET S.E.A.

Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente le compte administratif BUDGET SEA 2015 suivant :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		26 422,84	14 255,30		14 255,30	26 422,84
Opérations de l'exercice	55 683,99	84 267,69	34 014,36	42 258,04	89 698,35	126 525,73
<b>TOTAUX ( y compris report)</b>	<b>55 683,99</b>	<b>110 690,53</b>	<b>48 269,66</b>	<b>42 258,04</b>	<b>103 953,65</b>	<b>152 948,57</b>
Résultats de clôture		28 583,70		8 243,68		36 827,38
Résultat cumulé		55 006,54	6 011,62			48 994,92

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;  
 Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;  
 Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;  
 Considérant que Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Mathieu MULLER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif BUDGET SEA 2015, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	55 683,99 euros
Recettes de fonctionnement :	84 267,69 euros
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>28 583,70 euros</b>
Dépenses d'investissement :	34 014,36 euros
Recettes d'investissement :	42 258,04 euros
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>8 243,68 euros</b>
Dépenses globales :	89 698,35 euros
Recettes globales :	126 525,73 euros
<b>Excédent global :</b>	<b>36 827,38 euros</b>

#### **POINT N°5 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

##### **POINT N°5.1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire, reprenant la présidence de la séance, informe le Conseil Municipal que le compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier pour le budget COMMUNE est conforme au compte administratif 2015 soumis précédemment à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à cette constatation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2015 – COMMUNE.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2015 – COMMUNE.

##### **POINT N°5.2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier pour le budget CAMPING est conforme au compte administratif 2015 soumis précédemment à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à cette constatation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2015 du BUDGET CAMPING.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du BUDGET CAMPING.

**POINT N°5.3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET S.E.A**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier pour le budget SEA est conforme au compte administratif 2015 soumis précédemment à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir procédé à cette constatation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2015 du BUDGET SEA.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du BUDGET SEA.

**POINT N°6 : AFFECTATION DU RESULTAT****POINT N°6.1 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION 2015 POUR LE BUDGET COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte administratif et de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2015 qui s'élève à 123 129,50 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :  
(report à nouveau créditeur compte 110) 76 414,65 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de  
financement de la section d'investissement 46 714,85 euros (1068R)

**POINT N°6.2 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION 2015 POUR LE BUDGET CAMPING**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte administratif et de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2015 qui s'élève à 118 436,89 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :  
(report à nouveau créditeur compte 110) 114 902,27 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de  
financement de la section d'investissement 3534,62 euros (1068R)

**POINT N°6.3 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION 2014 POUR LE BUDGET SEA**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte administratif et de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2015 qui s'élève à 55 006,54 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :  
(report à nouveau créditeur compte 110) 48 994,92 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de  
financement de la section d'investissement 6011,62 euros (1068R)

**AFFAIRES DE PERSONNEL****POINT N° 7 : CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'apprentissage de Mademoiselle Pauline KREBS trouvera son terme au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il propose d'ouvrir un poste d'apprenti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ayant entendu l'exposé et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer un poste d'apprenti CAP Petite Enfance à compter du 1er septembre 2016 ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- De prévoir au budget les sommes nécessaires.

**CAMPING****POINT N°8 : OUVERTURE DE POSTES SAISON 2016**

L'assemblée ;

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs personnels saisonniers pour assurer la saison touristique 2016 du camping de l'étang de Hanau ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

Le recrutement direct de 13 agents non titulaires pour un besoin saisonnier ou agents en contrats aidés pour une période maximale de 12 mois :

- 6 postes d'adjoint administratif 2° classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives
- 6 postes d'adjoint technique 2° classe

Monsieur le Maire est chargé :

- de la constatation des besoins concernés,
- de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil,
- du recrutement des agents.

Monsieur le Maire est habilité à ce titre à conclure les actes d'engagement et est autorisé à remplacer les agents saisonniers momentanément indisponibles.

**POINT N°9 : TARIFS CAMPING SAISON 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs TTC pour la saison 2016 comme suit :

<b>Tarifs 2016 camping de Hanau</b>	
(eau, assainissement et ordures ménagères incluses)	
<b>Tarifs abonnements saisonniers TTC</b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 2 voitures incluses)	470,00 €
Electricité par emplacement	172,00 €
Supplément par adulte	61,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	36,00 €
Supplément par voiture	36,00 €
Supplément par emplacement en bordure de plage	47,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	38,00 €
Accès internet - wifi - par mois	10,00 €
Taxe de séjour / personne à partir de 13 ans	20,00 €
Garage mort - sans branchement électrique, pas de caravane, pas de tente sur cette emplacement	309,00 €
<b>Tarifs mensuels TTC (avril, mai, juin et septembre)</b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 1 voiture incluse)	145,00 €
Electricité par emplacement	53,00 €
Supplément mensuel par adulte	35,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	22,00 €
Supplément par voiture	20,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	24,00 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €
<b>Tarifs mensuels TTC (juillet et août)</b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 1 voiture incluse)	277,00 €
Electricité par emplacement	95,00 €
Supplément par adulte	58,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	35,00 €
Supplément par voiture	33,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	39,00 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €
<b>Tarifs journaliers TTC</b>	
Emplacement sans électricité	4,70 €
Electricité par emplacement	4,65 €
Supplément par adulte	5,10 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	3,05 €
Forfait camping-car (emplacement + 2 personnes + accès borne + électricité)	19,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	3,60 €
Voiture, moto, cyclomoteur	3,05 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €



<b>Tarifs visiteurs et pique-niqueurs TTC</b>	
Toutes personnes à partir de 6 ans	2,00 €
Chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	2,00 €
Voiture, moto, cyclomoteur	2,00 €
<b>Philippsbourgeois</b>	
Gratuité pour l'accès au camping en tant que pique-niqueurs, visiteurs	
Gratuité pour l'accès au tennis	
1/2 tarif pour la location d'un emplacement, hors électricité facturée plein tarif	
<b>Divers</b>	
Accès au terrain de tennis par personne et par heure	4,00 €
Accès au terrain de tennis par personne et par semaine (limité à 3 heures)	10,00 €
Cartes de randonnées IGN	12,50 €
Topoguide "Balades dans le Pays de Bitche"	13,50 €
Wanderführer "Wanderungen im Bitcherland"	13,50 €
Jeton pour sèche linge	3,30 €
Jeton pour lave-linge	3,80 €
Adaptateur électrique	6,50 €
Jeton pour accès à la borne camping-car (2 visiteurs)	5,00 €
Vente de rallonge	25,00 €
<b>Caution</b>	
Par clé baby-room	15,00 €
Par tambour machine à laver	15,00 €
Par carte magnétique	15,00 €
Par clé de terrain de tennis	15,00 €
Remboursement des cautions de carte magnétique remise avant le 09 mai 2000 ou pour les personnes ne pouvant présenter de justificatifs de remise	7,50 €
Nettoyage d'un emplacement	60,00 €
Location emplacement stockage ancienne épicerie hors saison	16,00 €
Location annuelle de l'ancienne salle de jeux à l'ACEH	55,00 €
Location ponctuelle de la salle d'animation	65,00 €

**POINT N°10 : TARIFS DE L'ÉPICERIE ET DU SNACK/BAR DU CAMPING DE L'ÉTANG DE HANAU – SAISON 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer des tarifs complémentaires par décision.
- de fixer les tarifs pour la saison 2016 comme suit

<b>Tarifs 2016</b>		
Marchandises de type « bazar » :		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Allumettes petit format	1 petite boîte	0,25 €
Allume-feu cubes	Lot de 32 cubes	3,15 €
Charbon de bois	4 kg	7,00 €
Serviettes en papier tulipes	33x33 100g	2,35 €
Piles R20 « Lithium »	Lot de 2	2,60 €
Piles R14 « Lithium »	Lot de 2	3,15 €
Piles R6 « Lithium »	Lot de 4	2,80 €
Cuillères à café plastique	Lot de 30	1,65 €
Fourchettes plastique	Lot de 10	0,60 €
Couteaux plastique	Lot de 10	0,60 €
Gobelets plastique	Lot de 50 x 20 cl	2,15 €
Tasses plastique	Lot de 10 x 15 cl	1,60 €
Aérosol anti-rampants	400 ml	2,10 €
Aérosol anti-volants	400 ml	2,10 €
Filtres à café	40 filtres	1,15 €
Timbre rouge	l'unité	0,80 €
Timbre bleu international	l'unité	1,00 €
Carte postale	l'unité	0,80 €
Film étirable	30 m	1,75 €
Papier aluminium	30 m	3,50 €
Marchandises de type « épicerie »		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Café soluble	25x2g	2,10 €
Café moulu	250 g	3,00 €
Café moulu en dosettes « Espresso »	36 dosettes	4,10 €
Céréale crousti pétale	375g	2,20 €
Sucre fin	1kg	1,75 €
Sucre morceaux	500 g	1,30 €
Cacao maigre en poudre sucré	450 g	2,35 €
Infusion verveine menthe 25 sachets	0,40 g	1,50 €
confiture élodie	370 g	2,00 €
gehres confiture	220 g	2,80 €
Miel	250 g	2,80 €
Pâte à tartiner	400 g	2,10 €
Farine	1 kg	1,65 €

Riz	4 x125 g	1,45 €
Huile tournesol	1l	1,85 €
Vinaigre	1l	1,45 €
Sel fin	250 g	1,20 €
Poivre blanc	48 g	2,75 €
Cornichons aigres doux	850 ml	2,90 €
Ketchup	280 g	1,50 €
Mayonnaise	235gr	2,35 €
Sauce tomate cuisinée	190 g	1,10 €
Coulis de tomates	Lot de 2 x 200 g	1,35 €
Thon au naturel	132 g	1,95 €
Haricots verts	850 ml	1,15 €
Petit pois/carottes	850 ml	1,15 €
Champignons	425 ml	0,95 €
Raviolis bœuf	800 g	2,10 €
Cassoulet	840 g	2,25 €
Pâté de foie et campagne	234 g	2,30 €
Moutarde forte	195 g	0,95 €
Moutarde douce	190 g	2,05 €
Spaghettis	500 g	1,10 €
Torsades	500 g	1,25 €
Pain de mie	500 g	0,95 €
Pain de mie complet	500 g	1,35 €
<b>Marchandises de type « pain frais et viennoiserie »</b>		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Baguette	250 g	1,00 €
Pointue	250 g	1,10 €
Croissant nature	Unité	0,95 €
Croissant chocolat	Unité	1,00 €
Croissant amande	Unité	1,00 €
Pain long et court	Unité	1,50 €
<b>brezel cuit</b>	Unité	1,05 €
<b>Marchandises de type « gâteaux secs et confiserie »</b>		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Petit brun extra	Lot de 2 x 300 g	1,40 €
La barquette 3 chatons	120 g	1,40 €
Prince choco	300 g	1,50 €
Génoise	150 g	1,20 €
Gaufrettes vanille	200 g	2,30 €
Gaufrettes chocolat	200 g	2,30 €
Mikado chocolat lait	90gr	1,50 €
Bonbon Haribo	Unité	0,05 €
Sucette Chupa Tubo.	Unité	0,25 €
Malabar	Unité	0,15 €

Marchandises de type « boissons à emporter »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Ice tea pêche	1,5 l	1,80 €
Limonade	1,5 l	1,80 €
Jus d'orange 100% PJ	1l	2,20 €
Coca	1,5L	2,00 €
Coca Light	1,5L	2,00 €
Eau gazeuse	1L	1,50 €
Eau plate	1L	1,50 €
Bière beckers	0,50cl	1,50 €
Vin rouge côte du Rhône	0,75cl	3,30 €
Vin blanc riesling	0,75cl	5,40 €
Vin rosé côte de Provence	0,75cl	3,90 €
Crémant de Loire 75 cl	0,75cl	7,60 €
Sirop grenadine	bt 1L	2,55 €
Sirop menthe	bt 1L	2,55 €
Sirop citron	bt 1L	2,55 €
Boissons non alcoolisées	33cl	1,50 €
Marchandises de type « charcuterie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Jambon blanc cuit 4 tranches	200gr	2,40 €
Jambon cru fumé au feu de hêtre	200gr	2,35 €
Salami danois 20 trch	200gr	1,05 €
Saucisson sec long	250gr	3,30 €
Saucisse de Lyon (2x7trch)	250gr	1,90 €
Saucisse de jambon (2x7trch)	250gr	1,90 €
Marchandises de type « desserts »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Eclair	unité	2,10 €
Tartelette chocolat	unité	2,15 €
Tartelette normande	unité	2,15 €
Muffin's tulipe chocolat	unité	1,60 €
Marchandises de type « crèmerie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Vache qui rit	200 g	1,85 €
Fromage de Hollande	200gr	2,15 €
Camembert	250gr	1,65 €
Printendre ail et fines herbes	150gr	1,70 €
fromage râpé	150gr	1,55 €
Brie	200gr	1,60 €
Œufs frais	L'unité	0,20 €
Beurre	250gr	1,70 €
Crème fraiche uht 12 %	Lot de 3*20cl	2,10 €
Crème fluide 30%	50cl	2,65 €

Lait ½ écrémé	1L	0,95 €
Lait chocolaté	1L	1,85 €
Yaourts velouté nature	Lot de 4*125gr	0,55 €
Panier de yoplait	Lot de 4*125gr	1,20 €
Compotes	Lot de 4*100gr	1,50 €
Crème dessert	Lot de 4*115 gr	1,20 €
<b>Marchandises de type « hygiène »</b>		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Papier W.C	Lot de 6 rlt	2,30 €
Papier WC	1 rouleau	0,40 €
Liquide vaisselle	500ml	2,25 €
Eponges végétales	Lot de 3	1,35 €
Essuie tout	Lot de 2rlt	3,70 €
Lessive poudre	350gr	1,90 €
Assouplissant	750ml	2,60 €
Sacs poubelle	20x50L	1,45 €
Mouchoirs en papier	Le paquet	0,20 €
Serviette hygiénique normal	X 14	2,25 €
Tampons	x32	3,00 €
Shampoing pomme	400ml	2,60 €
Gel douche vanille	300 ml	1,50 €
Dentifrice «teraxyl»	75ml	2,50 €
Brosse à dent médium « Luparex »	1	2,10 €
<b>Marchandises de type « salés »</b>		
<b>Produit</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Sticks	300gr	2,30 €
Assortiment peppi's	80gr	1,30 €
Chips	350gr	2,20 €
Chips	Lot de 6x30gr	1,85 €
Gâteaux apéritifs	Lot de 3*100 gr	1,75 €
Curly	90gr	1,10 €
Pizza royale,4 fromage etc	unité	6,50 €
Baguette hot dog	unité	3,20 €
Pizza baguette	unité	2,90 €
Pizza nomade	unité	3,50 €
Nomade box penne bolognaise	unité	5,90 €
Riz poulet tandori	unité	6,00 €
Boeuf bourguignon	unité	6,00 €
<b>Marchandises de type « boissons à consommer sur place »</b>		
<b>Produits</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Café express	unité	1,20 €
Café rallongé	unité	1,40 €
Thé et tisanes	unité	1,20 €
Chocolat	unité	1,60 €
Café au lait	unité	1,60 €

Bière despérados 33 cl	unité	3,20 €
Bière canette bouteille 33cl	unité	2,60 €
Picon canette 33 cl	unité	3,10 €
Boissons non alcoolisées 33cl ( coca, oasis etc...)	unité	1,50 €
Sirop à l'eau 25cl	unité	1,00 €
¼ Côte du Rhône	unité	2,90 €
Rosé 37,5 cl	unité	3,40 €

**DIVERS**

Aucun point soulevé

**ORDRE DU JOUR :**

Point n°1 : Approbation du procès-verbal des délibérations du 29 janvier 2016

**AFFAIRES GENERALES**

Point n°2 : Renouvellement de convention d'occupation du logement communal - Ecole primaire - petit appartement 2<sup>ème</sup> étage

Point n°3 : Droit de préemption

**AFFAIRES FINANCIERES**

Point n° 4 : Approbation des comptes administratifs

Point n°4.1 : Approbation du compte administratif 2015 – budget COMMUNE

Point n°4.2 : Approbation du compte administratif 2015- budget CAMPING

Point n°4.3 : Approbation du compte administratif 2015 – budget S.E.A.

Point n°5 : Approbation des comptes de gestion

Point n°5.1 : Approbation du compte de gestion 2015 – budget COMMUNE

Point n°5.2 : Approbation du compte de gestion 2015- budget CAMPING

Point n°5.3 : Approbation du compte de gestion 2015 – budget S.E.A.

Point n°6 : Affectation du résultat

Point n°6.1 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2015 - budget COMMUNE

Point n°6.2 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2015 - budget CAMPING

Point n°6.3 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2015 - budget S.E.A

**AFFAIRES DE PERSONNEL**

Point n°7 : Création d'un poste d'apprenti

**CAMPING HANAU**

Point n°8 : Ouverture de postes saison 2016

Point n°9 : Tarifs camping saison 2016

Point n°10 : Tarifs de l'épicerie et du snack/bar du camping de l'étang de hanau – saison 2016

**DIVERS**

Aucun point soulevé

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Original signé*

Mathieu MULLER

Philippsbourg, le 7 février 2016.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 9 février 2016

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982